Décisions relatives à l'organisation des stages d'été au DEFLE

1-Rémunération de l'enseignant responsable de l'organisation des activités culturelles, sportives et des sorties pédagogiques.

Dans le cadre du cours d'été, un programme de sorties culturelles et pédagogiques est proposé aux stagiaires.
L'enseignant qui prendra en charge la programmation, l'organisation, la réservation et le suivi de ces sorties pédagogiques sera rémunéré à hauteur de:

- 10h TD pour le mois.

2-Rémunération des enseignants accompagnateurs lors des sorties pédagogiques.

Dans le cadre du cours d'été et à l'occasion des sorties avec les étudiants, sorties qui jouent à la fois un rôle documentaire et pédagogique, les enseignants accompagnateurs des étudiants seront rémunérés à hauteur de:

- 2h30 TD pour une sortie d'une demi-journée.
- 5h TD pour une sortie d'une journée.

3-Rémunération de l'enseignant prenant en charge l'option facultative «cinéma français».

Dans le cadre du cours d'été, l'option facultative «cinéma Français» est proposée aux stagiaires.
L'enseignant qui prendra en charge l'organisation pédagogique de cette option (programmation, élaboration de fiches pédagogiques selon les différents niveaux et correction) sera rémunéré à hauteur de:

- 8h TD pour le mois.